



HONORAIRES DE L'AGENCE 2017

(T.V.A incluse : 20%)

En vertu des dispositions de l'arrêté du 29 juin 1990 d'application de l'Article L113-3 du Code de la Consommation et selon le type de mandat signé (précisant si les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur). Les honoraires sont à la charge soit du vendeur, soit de l'acquéreur.

VENTES - TRANSACTIONS

PRIX DE VENTE	Locaux à usage d'habitation	Locaux à usage commercial ou industriel	Cession de bail
< à 199 000 €	12%	12%	12%
de 200 000 à 399 000 €	8%	12%	10%
de 400 000 à 599 000 €	7%	12%	10%
> à 600 000 €	6%	10%	10%

LOCATIONS

HABITATION	
LOCATAIRE	15 euros/m ²
PROPRIETAIRE	1 mois de loyer hors charges

BUREAUX ET COMMERCES
15% du montant du loyer de la période triennale à la charge du locataire

REDACTION DES ACTES	
Compromis de vente	290 euros à la charge de l'acquéreur
Rédaction de bail	12€/m ² (à la charge du locataire)
Etat des lieux entrée	3€/m ² (à la charge du locataire)